

TARIFS DES LOCATIONS 2022

Période - tarifs à la nuit (prix en euros hors frais de dossier et taxe de séjour*)		01/01	02/01 07/04	08/04 02/06	03/06 01/07	02/07 08/07	09/07 15/07	16/07 22/07	23/07 29/07	30/07 19/08	20/08 30/08	31/08 01/10	02/10 12/11	13/11 15/12	16/12 31/12	
Confort	Mobil homes	surface	2 nuits min. 3 nuits min. du 08/04 au 07/05, du 25/05 au 28/05, du 03/06 au 05/06				1 semaine minimum					2 nuits minimum				
			**	1chb/2pers vacances	20m ²	39	36	41	46	56	66	70	72	74	56	41
**	2chb/4pers vacances	24>32m ²	47	45	52	59	77	85	86	93	98	77	52	47	45	47
**	2chb/6pers vacances	30m ²	51	47	54	61	81	91	95	100	105	81	54	51	47	51
**	3chb/6pers vacances	32>35m ²	56	52	59	68	89	101	104	111	117	89	59	56	52	56
***	2chb/4pers loisirs	32m ²	49	47	54	61	79	87	90	95	100	79	54	49	47	49
****	2chb/4pers résidentiel	32m ²	51	49	56	63	81	89	92	97	102	81	56	51	49	51
****	2chb/6pers résidentiel	32m ²	55	51	58	65	86	100	103	109	114	86	58	55	51	55
****	2chb/6pers résidentiel	40m ²	58	55	61	70	94	105	108	116	124	94	61	58	55	58
****	3chb/6pers résidentiel	40m ²	61	57	64	73	97	108	111	120	128	97	64	61	57	61

*Taxe de séjour : 0,44cts/jour et par personne de + 18 ans entre le 01/01 et le 31/12
Frais de dossier : 30€/an pour 1 à 2 mobil homes (15€/mobil home au-delà)

DESCRIPTIF DES MOBIL HOMES

Confort	Mobil homes	Surface	Modèles	Grand frigo	Frigo top	Congélateur	Lave vaisselle	Four (1)	Micro onde (1)	TV	Terrasse	Salon de jardin + parasol	OPTIONS							
													Internet (2)	Place de parking comprise	Visiteur sup.	Place de parking sup.	Draps jetables 160x200	Draps jetables 140x190	Draps jetables 80x190	Ménage
**	1chb/2pers vacances	20m ²	Corsaire		•				•	•	•	•								
**	2chb/4pers vacances	24m ²	Pacifique		•				•	•	•	•								
**	2chb/4pers vacances	27m ²	Océane		•				•	•	•	•								
**	2chb/4pers vacances	30m ²	Savanah		•				•	•	•	•								
**	2chb/4pers vacances	30m ²	Florès		•				•	•	•	•								
**	2chb/4pers vacances	32m ²	Maldives		•				•	•	•	•								
**	2chb/4-6pers vacances	30m ²	Grand Large	•					•	•	•	•								
**	3chb/6pers vacances	32m ²	Tribord	•					•	•	•	•								
**	3chb/6pers vacances	32m ²	Tamaris	•					•	•	•	•								
**	3chb/6pers vacances	35m ²	Florès3	•					•	•	•	•	GRATUIT	1	3€/j	4€/j	10 €	8 €	6 €	50€/h
***	2chb/4pers loisirs	32m ²	Sumba	•		•	•		•	•	•	•								
****	2chb/4-6pers résidentiel	32m ²	Blueberry	•		•	•		•	•	•	•								
****	2chb/6pers résidentiel	40m ²	Manado	•		•	•		•	•	•	•								
****	2chb/6pers résidentiel	40m ²	Madison	•		•	•		•	•	•	•								
****	2chb/6pers résidentiel	40m ²	Charleston	•		•	•		•	•	•	•								
****	2chb/6pers résidentiel	40m ²	Baltimore	•		•	•		•	•	•	•								
****	3chb/6pers résidentiel	40m ²	Blueberry3	•		•	•		•	•	•	•								

(1) Dans certains modèles de la gamme vacances il peut s'agir soit du micro onde, soit du four.
(2) Selon éligibilité du mobil home au wifi.

CONDITIONS DE RÉSERVATION

Frais de dossier	Échéances	Règlements acceptés	Assurance annulation	Animaux	Fumeurs	Horaires d'accès
-10% LONG SEJOUR Pour tout séjour supérieur à 21 nuits du 1er janvier au 2 juillet et du 29 août au 31 décembre	30% acompte à la réservation	CB internet sécurisé	2,7% du tarif de base	Interdits	Fumer est interdit à l'intérieur du mobil home	Arrivée à partir de 15h
30€/an pour 1 à 2 mobil homes (15€/MH au-delà)	Solde 30j avant la date d'arrivée	Chèques vacances ANCV				Départ avant 11h sur RDV
		Chèque				
		Espèces				
		Virement				

INFOS PRATIQUES ET OPTIONS

Confort	Mobil homes	Modèles	CHB1	CHB1	CHB2		CANAPÉ CONVERT.	CHB3		Lit bébé (3)	Chaise bébé (3)	Barbecue électrique (3)	Climatisation	Location VTT	A EMPORTER
			Lit 160x200	Lit 140x190	Lit 80x190	Lit 80x190	Lit 130x190	Lit 80x190	Lit 80x190						
**	1chb/2pers vacances	Corsaire		•											VOS DRAPS (voir tableau ci-contre des dimensions)
**	2chb/4pers vacances	Pacifique		•	•	•									VOTRE LINGE DE MAISON
**	2chb/4pers vacances	Océane		•	•	•									VOS PRODUITS D'ENTRETIEN POUR LE NETTOYAGE DU MOBIL HOME
**	2chb/4pers vacances	Savanah	•		•	•									CHOISISSEZ VOTRE MOBIL HOME Choisissez votre numéro de mobil home en nous contactant au 04 67 11 02 16 Nous vous conseillerons au mieux selon les disponibilités. Consultez la liste des mobil homes en location www.residence-lapinede.com/docs/liste-mobilhomes-location.pdf
**	2chb/4pers vacances	Florès		•	•	•									
**	2chb/4pers vacances	Maldives		•	•	•									
**	2chb/6pers vacances	Grand Large	•		•	•	•								
**	3chb/6pers vacances	Tribord	•		•	•			2€/j	2€/j	2€/j	7€/j ou 45€/semaine - disponible selon les modèles	pas organisée		
**	3chb/6pers vacances	Tamaris	•		•	•									
**	3chb/6pers vacances	Florès3	•		•	•									
***	2chb/4pers loisirs	Sumba	•		•	•									
****	2chb/4-6pers résidentiel	Blueberry		•	•	•	•								
****	2chb/6pers loisirs	Manado	•		•	•	•								
****	2chb/6pers résidentiel	Madison	•		•	•	•								
****	2chb/6pers résidentiel	Charleston	•		•	•	•								
****	2chb/6pers résidentiel	Baltimore	•		•	•	•								
****	3chb/6pers résidentiel	Blueberry3	•		•	•	•								

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

1. Tarifs.

1.1. Publication des tarifs

Les prix indiqués sur le site ou sur notre brochure s'entendent en euros, TVA incluse. Cependant nous ne garantissons en aucune manière que ces informations soient exactes, complètes et à jour sur le site internet (voir mentions légales sur www.residence-lapinede.com).

1.2. Composition des tarifs

Les prix de location des résidences mobiles comprennent :
- la location de la résidence mobile, toute équipée (mobilier, vaisselle...),

- l'accès aux infrastructures aquatiques, sportives et culturelles,
- une place de parking nominative,
- les consommations en eau et électricité.

Les prix de location des résidences mobiles ne comprennent pas :

- les frais de dossier,

- l'éventuelle « assurance annulation » souscrite à la réservation (partenariat avec campez-couvert.com),

- la caution du mobil home avec sa clé et sa télécommande de la barrière d'entrée, celle du ménage,

- le nettoyage du mobil home,

- la taxe de séjour,

- le linge de toilette, les produits d'entretien et les draps (vente de draps jetables organisée),

- **la climatisation, certaines résidences mobiles en sont équipées au tarif en vigueur, veuillez vous renseigner auprès de la réception.**

Les résidences mobiles proposées à la location datent minimum de 2006, leurs dispositions et mobiliers peuvent varier ; elles sont non accessibles aux handicapés en fauteuil roulant.

1.3. Organisation des paiements et dépôts :

À la réservation, paiement de l'acompte correspondant à 30% du montant de la location, des frais de dossier et de l'éventuelle assurance annulation (cette dernière est à payer directement au prestataire renseigné). 30 jours avant l'entrée en location, paiement du solde de votre séjour. À l'entrée en location, dépôt des cautions et le cas échéant paiement d'une place de parking supplémentaire.

2. Conditions liées à la durée des séjours, à l'arrivée et au départ des locataires.

2.1. Durée des séjours.

Les locations pour les périodes entre le 1^{er} samedi de Juillet et dernier samedi d'Août sont consenties par période d'une semaine complète du samedi au samedi. En dehors de ces périodes, les locations peuvent être consenties pour une durée minimale de 2 nuits. Sous réserve de la direction, chaque nuitée supplémentaire sera facturée au tarif de la nuitée applicable à la formule de départ (cf. tarif nuitée affiché à l'entrée du camping).

2.2 Arrivée et départ.

Les arrivées sont à partir de 15h et les départs jusqu'à 11h sur rdv selon les disponibilités. Vous devez aviser de tout retard éventuel concernant votre arrivée. En cas de gestion, un supplément de 10€ pourra être demandé pour une arrivée trop tardive.

2.3 Autres conditions de départ et d'arrivée.

À l'arrivée, un état des lieux d'entrée sera réalisé par le locataire. Au plus tard un jour avant votre départ, vous devrez prendre rendez-vous à l'accueil pour l'état des lieux de sortie entre 8h et 11h.

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement, aucune réduction, aucune compensation ne seront faits. Le dépassement des horaires entraînera la facturation d'une nuitée supplémentaire au tarif applicable de la saison.

2.4 Cautions locatives.

Deux cautions locatives (non encaissées), comprenant un chèque pour le mobil home (500€), et un autre pour le ménage (50€), seront exigées à l'entrée dans la location ou vos numéros de carte bancaire. À l'entrée en location, un état des lieux d'entrée est réalisé sur la base d'un inventaire. Le client doit effectuer les remarques sur inventaire dans la journée d'arrivée, à défaut l'inventaire sera considéré comme accepté. Le matériel de chaque résidence mobile fait l'objet d'un inventaire chiffré. Cette caution vous sera restituée après votre départ (par courrier dans un délai d'un mois) après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, déduction faite des indemnités retenues pour :

- les éventuels dégâts occasionnés lors de votre location

- l'état de propreté de votre hébergement (si la caution ménage s'avérait insuffisante pour couvrir les frais de remise en état une retenue sur la caution locative sera effectuée. Néanmoins si vous choisissez, avec la caution ménage, de régler les frais de ménage, sachez que ceux-ci ne comprennent pas le nettoyage de la vaisselle et des ustensiles de cuisine, l'ensemble devra donc être rendu en état normal de propreté.)

- les objets manquants.

- la télécommande portail défectueuse ou manquante ou/et la clé du mobil home non restituée.

3. La réservation.

3.1. Modalités de réservation.

La demande de réservation de location d'une résidence mobile doit être effectuée par une personne majeure et disposant de la

de naissance des personnes hébergées dans la résidence mobile. Seules les personnes citées précédemment pourront être hébergées. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévu par hébergement. La demande de réservation peut s'effectuer par :

- internet par le biais de notre formulaire en ligne.

- le formulaire de réservation de notre brochure « Location de Résidences Mobiles ».

La réservation sera prise en compte à réception du formulaire de réservation dûment complété et signé, accompagné du règlement de l'acompte dans un délai de 5 jours.

La confirmation de la réservation s'exécute à l'encaissement de l'acompte. Par retour, il pourra vous être adressé le numéro d'emplacement de la résidence mobile, ceci en tenant compte de vos préférences, de nos disponibilités, nous nous efforcerons de vous donner satisfaction. Toutefois, le numéro d'emplacement de la résidence mobile peut être modifié sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé.

L'acompte est fixé à 30% du tarif location de la résidence mobile retenue. Le solde devra être versé au plus tard 30 jours avant l'entrée en location. Si la demande de réservation intervient moins de 30 jours avant l'entrée en location, l'intégralité immédiate du tarif total de location sera exigée. Le non-paiement du solde avant la date impartie entraînera la résiliation du contrat de réservation.

3.2. Moyen de paiement et échéancier.

Virement, espèces, carte bancaire, chèque vacances ANCV, chèque. Le paiement par carte bancaire est obligatoire pour les réservations de moins de 2 semaines de la date d'entrée en location. Concernant le paiement par carte bancaire du solde du séjour, si le futur locataire n'a pas manifesté son refus par lettre recommandée, le solde sera encaissé 30 jours avant l'entrée en location.

4. Annulation.

4.1. Hors assurance annulation.

Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit et adressé au Camping Résidentiel la Pinède par lettre recommandée avec accusé de réception. Les délais sont calculés à la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception. Sans souscription à l'assurance annulation, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

1. Les frais de dossier de 30€.

2. A titre d'indemnité de rupture du contrat :

2.1. Au-delà de 3 mois avant la date prévue d'entrée en location, la totalité de l'acompte sera remboursé, déduction faite des frais de dossier.

2.2. Entre 3 mois et 30 jours avant l'entrée en location, un montant égal à 30% du coût intégral du séjour, déduction faite des frais de dossier.

2.3. Entre 30 jours et le jour d'arrivée, un montant égal au total du séjour, y compris les frais de dossier.

4.2. Assurance annulation.

Une assurance annulation vous est proposée à la réservation de votre location et vous rembourse l'indemnité de rupture du contrat ci-dessus indiquée, selon les conditions prévues par l'organisme Campez-Couvert : www.campez-couvert.com. Pour toute demande, contactez directement l'assurance Campez-Couvert. Le camping ne prend aucune commission dessus.

5. Annulation spéciale pandémie pour l'année 2022.

Séjours du 01/01/22 au 01/07/22 et du 01/09/21 au 31/12/22 :
- vous ou un participant (déclaré sur le séjour le jour de la réservation) a le covid, ou vous êtes cas contact avec mise officielle en quatorzaine : nous remboursons le séjour déduction faite des frais de dossier de 30 euros dans un délai de 30j.

- Le camping est en fermeture administrative, le pays ou votre zone est confinée ou en limitation administrative (distance de déplacement limitée, interdictions au frontières) : nous remboursons le séjour déduction faite des frais de dossier de 30€ dans un délai de 30j.

Séjours du 02/07/22 au 02/09/22 :

- Le camping est en fermeture administrative, le pays ou votre zone est confinée ou en limitation administrative (distance de déplacement limitée, interdictions au frontières) : nous remboursons le séjour déduction faite des frais de dossier de 30€ dans un délai de 30j.

- Pour tous les autres cas, nous vous proposons un report ou un avoir valable 2 ans à partir de la date d'annulation.

6. Animaux.

Les animaux ne sont pas admis dans les résidences mobiles en location. Cependant, elles peuvent avoir été occupés par les animaux des propriétaires.

7. Fumeurs.

Il est strictement interdit de fumer dans les résidences mobiles. Sur la terrasse et dans l'enceinte du camping et ses alentours, il faudra veiller à écraser le mégot dans un cendrier prévu à cet effet ou tout autre récipient adapté afin que le camping n'en soit ni inquiété ni pollué

8. Acceptation des termes du contrat.

Tout locataire est tenu de se conformer au règlement intérieur affiché à l'entrée du Camping résidentiel la Pinède ainsi qu'au plan d'évacuation. Le camping se réserve le droit de visite du mobil home durant le séjour du locataire dans le cas d'urgence, maintenance ou toute autre raison. Il est expressément indiqué que les informations contenues dans notre brochure ou sur

en compte dans le cas d'une fermeture temporaire ou saisonnière d'un ou plusieurs services, d'un équipement, du restaurant,... liés à un problème technique, climatique, administratif ou législatif, d'un mouvement de grève ou toute autre raison.

9. Droit de rétractation.

En vertu des dispositions de l'article L 221-28 12° du Code de la Consommation, la Société informe le Client que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours. En revanche, la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 donne la possibilité au Client de résilier les l'assurance annulation souscrite sous 14 jours à compter de la souscription, seulement si l'assurance souscrite couvre un risque pour lequel le Client est déjà assuré et s'il justifie de cette garantie antérieure. La résiliation n'est toutefois possible que si aucune garantie n'a été mise en œuvre au jour de la demande de résiliation.

10. Assurance responsabilité civile obligatoire.

Il appartient au locataire de contracter toutes assurances pour garantir les risques, vols, incendies, dégâts des eaux et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du locataire. L'inventaire de la résidence mobile et notamment le parasol reste sous votre entière responsabilité. En cas de dégât, la valeur de remplacement indiquée sur l'inventaire sera retenue sur la caution. Tout oubli d'effet personnel à l'intérieur du camping ne saurait engager la responsabilité du Camping Résidentiel la Pinède.

11. Médiation des litiges de la consommation.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation, Le médiateur droit de la consommation ainsi proposé est Médiation Solution. Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique : sasmediationsolution-conso.fr ou par voie postale : Médiation Solution 222, chemin de la bergerie 01800 SAINT JEAN DE NIOST.

12. Tribunal compétent.

En cas de contestation le tribunal de Béziers est déclaré seul compétent.

13. Divers.

L'eau de consommation est adoucie au sel. Elle est potable quand le sodium n'est pas contre indiqué pour des raisons de santé. Il y a un robinet distribuant de l'eau non adoucie à l'entrée des piscines.